



2022-03-04T – ALLEGEMENT MESURES SANITAIRES

Bonjour à toutes et à tous,

Bas les masques ! Tout sourire !

Suite au net ralentissement de la propagation de l'épidémie, les autorités annoncent un assouplissement des mesures.

La mairie vient de nous aviser d'un nouveau décret officialisant **la fin du port du masque dans les salles municipales dès lors que le passe-vaccinal est exigé à l'entrée.**

Toutefois, l'obligation du **respect des "gestes barrières"** subsiste.

Cette mesure est applicable dès maintenant.

Par ailleurs, hier, le Premier Ministre a annoncé un nouvel allègement des contraintes qui va modifier notre quotidien.

A effet du 14 mars prochain :

Le "passe vaccinal" ne sera plus exigé, sauf dans les établissements de santé, les maisons de retraites, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

Le port du masque ne sera plus obligatoire, sauf dans les transports collectifs de voyageurs et les établissements de santé.

Voilà enfin des bonnes nouvelles dans cette période troublée !

*** A vos agendas :

- Samedi 5 mars : Marché des producteurs locaux

*MFR - 110, rue du Docteur Schweitzer Les Sables d'Olonne
de 8h à 13h30*

- Mardi 8 mars : Inscriptions :
 - Visite guidée de la criée des Sables
 - La Grande Brière et Guérande *
- Mardi 15 mars : Inscription :
 - L'Ile d'Yeu*

* Programmes détaillés sur notre site www.sablesaccueil.f

- Du 15 au 27 mars :

Expo des Ateliers d'Art de Sables Accueil

Prieuré Saint Nicolas et Salle des Gardes

La Chaume

de 10h à 18h

- Jeudi 30 Juin** : Assemblée Générale

Salle Audubon

**** Attention** - changement de date : jeudi 30 au lieu du mardi 28 juin 2022

Restant à votre entière disposition,

Bien cordialement.

Mathilde Bergot (Secrétaire adjointe)